

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Khenchela

Direction des équipements publics

Le nouveau siège – Rue de ain el-kerma- Prés de CEM de Hasrori El-aieche

MISE EN DEMEURE N°01

- Vu le Marche N° 10/2026, approuvé par le contrôleur budgétaire en date de 23/04/2026 sous le n° 177/2026 ayant pour objet Etude , Suivie et réalisation pour la réalisation d'une école primaire type (02) au niveau du site 600+900 LPL (POS 20) commune de Khenchela (CHI 2026)
- Vu L'ordre de service N°01 démarrage des travaux en date du : 23/04/2026.
- Vu des délais contractuels estimés à quatre (06) mois.
- Vu du programme de réception du projet pour la rentrée scolaire : 2026/2027
- Vu de l'avancement des travaux 30% par rapport à la consommation des délais.
- Vu Le retard de réalisation par rapport aux délais contractuels.
- Vu le rapport hebdomadaire du bureau d'étude en date du : 05 /08/2026 .
- Vu le rapport hebdomadaire du bureau d'étude en date du : 09/09/2026
- Vu l'abandon total du chantier par L'entreprise.

L'entreprise à l'entreprise génie d'étude technique (gérant :Aamri Moussa) sis à Khenchela titulaire de Marche N° 10/2026 est mise en demeure fin de reprendre les travaux et renforcer le projet par les moyens matériels et humains dans délai de (72) heure , à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale.

Passe ce délai, il lui sera fait application des mesures correctives prévues par la réglementation en vigueur lois et réglementation en vigueur.